

Réunion du 31 août 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le trente et un août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Madame Sylvie ARDOUIN
Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, David SEGUIN

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 25 août 2017

SMICVAL

Madame le Maire souhaite informer ses collègues que le SMICVAL, afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique, et sensibiliser davantage les usagers, va lancer l' « Opération Evolution : + de tri, - de déchets ». Des nouveautés vont donc voir le jour à partir de la fin du mois de septembre :

- Nouveaux jours de collecte (à partir du 23 octobre)
- Nouveau guide du tri
- Nouvelle application Smicval&Vous

Le SMICVAL informera chaque habitant de ces nouveautés dès la rentrée.

Madame le Maire donne lecture à ses collègues d'une lettre du Président du SMICVAL, Monsieur Alain MAROIS, reçue le 7 août 2017. Il y est rappelé que l'article L5211-92 du Code des Collectivités Territoriales rend obligatoire le transfert du pouvoir de police spéciale en matière de collecte des déchets ménagers vers le président du SMICVAL. Toutefois un ou plusieurs maires peuvent s'opposer à ce transfert. Le Président du SMICVAL peut alors renoncer de plein droit au transfert de ce pouvoir de police pour la totalité du périmètre. Le maire de la commune de La Roche Chalais ayant fait connaître son opposition, le président du SMICVAL a pris la décision de renoncer, pour la totalité du périmètre du SMICVAL, au transfert de pouvoir de police en matière de collectes des déchets ménagers.

Les conséquences de cette décision pour les collectivités ne sont pas encore connues.

Nouvelle organisation du conseil municipal

Madame le Maire rappelle à ses collègues que Monsieur Martineau, premier adjoint, a procédé à la vente de sa maison et quitte la commune à la fin du mois de septembre. Une réorganisation au sein du conseil doit être repensée. Monsieur Martineau prend la parole et précise que, même s'il sait qu'un élu peut poursuivre son mandat tout en ne vivant pas sur la commune, il ne se sentirait pas la légitimité de prendre certaines décisions ou de voter les taxes communales. Il propose néanmoins de continuer son mandat jusqu'à la fin de l'année 2017 afin de faciliter à ses collègues cette réorganisation. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

Projet de vente bâtiment Reynaud

Madame le Maire informe ses collègues que l'avocat de M. Murat a abordé avec elle la possibilité de vendre le bâtiment en deux parties (partie bureau/logement et partie atelier). En attendant que cette question soit débattue en conseil municipal, Madame le Maire a fait procéder à une nouvelle estimation du bien (estimation globale et estimation des parties séparées). Le conseil municipal a pris connaissance du résultat des estimations et à la question de vendre le bâtiment en deux parties, s'oppose à l'unanimité des membres présents.

Il est parallèlement demandé au secrétariat de prendre contact avec un avocat via le service de protection juridique afin de poursuivre en bonne et due forme la vente de cet immeuble.

Compte rendu des travaux de voirie

Madame le Maire rend compte à ses collègues de l'avancée des travaux annuels de voirie communale. Une grande partie de ce qui était prévu a été faite durant l'été. Néanmoins il reste deux parties de route à terminer et la communauté de communes prévoit cette réfection au mois de septembre. Madame le Maire veillera une nouvelle fois à ce que ces travaux de voirie ne gênent en rien les vendanges 2017.

Affaire CUEIL

Madame le Maire rapporte à ses collègues qu'au mois de juin dernier elle a été alertée par le maire adjoint de la commune des Billaux au sujet de la présence dans la palus d'un âne visiblement en très mauvais état. Se rendant sur les lieux, elle a pu également constater la présence de nombreux chiens en état de maigreur manifeste.

La gendarmerie ainsi que le tribunal ont été informés, et malgré cela rien n'a pu être fait concernant la saisie des animaux.

Outre ce constat de maltraitance, réside toujours dans ce secteur le dépôt de déchets sauvages (carcasses de voiture, caravanes, ferraille etc...). Dans la mesure où ces dépôts sauvages s'effectuent sur le terrain d'une personne qui vit illégalement dans la palus, Madame le maire informe ses collègues qu'une procédure d'expulsion va être enclenchée.

Planning plantation de la haie de l'école

Madame le Maire annonce à ses collègues que, constatant les difficultés que rencontrait la commune pour obtenir de l'aide quant à la mise en place de la haie végétale pour protéger l'école contre les pesticides, Monsieur Guillaume Faurie, gérant de la société GF SERVICES, a proposé d'effectuer gratuitement la tranchée. Le conseil municipal salue chaleureusement cette proposition, qui fera économiser à la commune la location d'une pelle mécanique ainsi que le conducteur.

Madame le Maire informe également ses collègues qu'au milieu du mois d'août, Monsieur Philippe Hermouet, propriétaire du Château Clos du Roy, a proposé son aide à la mairie, en prêt de matériel ou main d'œuvre. Cette proposition est également saluée par l'ensemble du conseil.

Certains membres de la « commission pesticides » étant absents, la question du planning de la plantation est reportée.

Questions diverses

- Stationnement gênant.

Monsieur Fautrat a constaté que le stationnement le long de la voie communale au lieu-dit La Croix, près de l'intersection de la RD 18^{E1} s'effectuait toujours, malgré les courriers d'avertissement et une verbalisation. Madame le Maire alertera une nouvelle fois les habitants de ce secteur. Si le problème perdure, la bordure du trottoir sera peinte en jaune, matérialisant ainsi de façon plus ostensible l'interdiction.

- Contrats aidés

Madame Varréon, considérant les annonces faites durant l'été par le gouvernement sur les contrats aidés, interroge Madame le Maire sur les contrats communaux en cours. Madame le Maire ne dispose pas d'informations autres que celles diffusées officiellement. Elle précise cependant que l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) et l'AMG (Association des Maires de Gironde) font le nécessaire pour être entendus par le gouvernement ; mais elle reste inquiète quant au devenir des services municipaux.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h00